

**Précisions et détermination sur l'engagement d'un-e "responsable de la conduite du changement"**

Alain Schweingruber (PLR)

Dans une petite et discrète annonce parue dans le Quotidien Jurassien du 10 mai dernier, le Gouvernement jurassien met au concours le poste de "responsable de la conduite du changement" (Service de l'information et de la communication) à 80%.

En consultant le site internet de l'administration, on apprend qu'il s'agirait d'un poste de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2029 et rémunéré selon la classe 19. Le profil requis est relativement exigeant et est assez détaillé.

Le délai de postulation est extrêmement court (moins d'un mois), ce qui pourrait laisser supposer que la personne recherchée a déjà été trouvée.

Quant à la mission assignée, elle est à la fois vaste et vague; l'énoncé indique par ailleurs qu'elle devrait s'accomplir de manière individuelle ou par équipe (ce qui pourrait donc nécessiter ou permettre de s'adjoindre du personnel supplémentaire).

On remarque au demeurant qu'à aucun endroit de son descriptif la mission à confier n'évoque la nécessité pourtant impérieuse de tendre à la réduction des tâches de l'État, comme l'exige pourtant depuis de nombreuses années la motion no 435 dont l'acceptation a été renouvelée par les parlements successifs au fil de plusieurs législatures.

**Le Gouvernement est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :**

- 1. La personne à nommer à la fonction de "responsable de la conduite du changement" a-t-elle déjà été identifiée ?**
- 2. Dans la mesure où, dans le cadre de sa mission, elle devra ou pourra s'adjoindre des collaborateurs, quel sera le coût annuel prévisible pour cette opération scientifique ?**
- 3. Sachant qu'il est communément admis que la réforme de l'État passe inéluctablement par une analyse portant sur la réduction des tâches de l'État, pourquoi cet objectif n'a-t-il pas été précisé clairement et concrètement dans la mission assignée ?**
- 4. Le Gouvernement est-il conscient que cette préoccupation et cette démarche sont pourtant incontournables et indispensables ?**
- 5. Est-il, le cas échéant, prêt à formuler explicitement cette exigence dans le cahier des charges du missionné ?**

Alain Schweingruber (PLR)

**Co-signataires**

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)

- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)
- Sandra Nobs (PLR)

Intervention déposée officiellement le 21 mai 2025